



La Gazette de l'UNSA-Ecologie



INVRAISEMBLABLE !

Dans notre lettre d'information précédente, nous vous informions d'un courrier que nous avons transmis à la Secrétaire d'État, Emmanuelle Wargon, pour dénoncer la gestion faite par le Directeur général des Corps des fonctionnaires chargés de la police de l'environnement affectés à l'OFB.

En quelques semaines, et à force de publications informant la population que les Inspecteurs de l'Environnement sont confinés comme tous citoyens, les infractions au Code de l'environnement se multiplient et de nombreuses associations, fédérations, personnels politiques de tous bords et élus de tous niveaux se plaignent des effets de cette politique de confinement des personnels chargés de missions régaliennes de police décidée par Pierre Dubreuil.

Bien évidemment, la presse se fait écho de la multiplication des infractions et de l'absence de la police de l'environnement sur le terrain.

L'hebdomadaire « L'Express » dans un article du 26 avril intitulé : « **Comment les braconniers profitent du confinement pour s'enrichir** » rapporte de multiples exemples de braconnages, de coups de fusil tirés sur des espèces protégées, de destruction de tortues Luth en Outre-Mer, de recrudescence de vente d'œufs de

Contactez-nous

Secrétaire Général :

Eric GOURDIN
06-08-57-72-62

Secrétaire Général Adjoint :

Aurélien LEDUC
06-27-02-55-41

Secrétaire National

Yves ROGERIEUX
06-80-16-30-11

Secrétaire National Adjoint :

Christophe LEONARDI
06-25-03-21-59

Trésorier :

Yannis FALQUE
06-25-03-20-78

Trésorier Adjoint :

Damien HOLLARD
06-27-02-56-60

unsa-ecologie@orange.fr



tortues en Guyane, de pollutions, d'arrachage de haies ou d'épandage de produits phytosanitaires partout en France....

La journaliste dénonce : « *En un mois, ils ont certes mené 200 opérations, mais c'est très inférieur à ce qu'ils effectuent en temps normal. Résultat, les entorses au respect de la nature se multiplient ».*

Et Pierre Dubreuil, interrogé confirme que : « **L'absence d'agents de police ouvre des espaces aux délinquants,(..) . Les braconniers et pollueurs de tout poil peuvent s'en donner à cœur joie.**»

Puis, plus loin d'ajouter : « **Il est évident que si nous étions sur le terrain les infractions ne se commettraient pas dans cette proportion ou ne seraient pas aussi graves**»

La lecture de ces propos est invraisemblable !

Le Directeur général qui a décidé de confiner la catégorie de personnels chargés de la police de l'environnement affectée dans l'établissement public qu'il dirige fait le constat que ses propres décisions sont délétères !!

Est-ce que ces propos sont vraiment responsables ?



POURQUOI ADHÉRER À L'UNSA-ECOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un corps de l'environnement intégrant une véritable police environnementale et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.

APPEL À COTISATION : Tous ensemble plus forts !
Cotisation UNSA-Ecologie : 0,30€ x INM au 1^{er} janvier 2020
(à savoir : 66,6% déductible des impôts)